Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/1189

21.3.2025

Avis du Comité économique et social européen

La participation des jeunes au dialogue social et civil dans la région méditerranéenne

(avis d'initiative)

(C/2025/1189)

Rapporteur: **Thomas WAGNSONNER**

Corapporteure: **Lidija PAVIĆ-ROGOŠIĆ**

Conseillers	Karol ZABAWA (pour le groupe II) Graziano TULLIO (pour la corapporteure du groupe III)
Décision de l'assemblée plénière	17.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	23.11.2024
Adoption en session plénière	23.1.2025
Session plénière n°	593
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	175/0/3

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le présent avis a été élaboré de concert avec des représentants de la jeunesse. Le CESE recommande d'associer les jeunes à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques, de la prise de décision jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation. À chacune de ces étapes, il est capital de mettre en place des mécanismes robustes de suivi, de retour d'information et de reddition de comptes.

1.2. Les processus de dialogue social et civil constituent une pierre angulaire de la participation démocratique. Toutefois, les organisations de la société civile (OSC), les groupes de jeunes et les organisations d'employeurs et de travailleurs éprouvent des difficultés à participer effectivement aux processus décisionnels. La liberté d'association, la liberté d'expression et, plus généralement, la capacité des entités qui représentent les travailleurs et la société civile à défendre leurs droits et à exprimer leurs revendications sont limitées dans de nombreux pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (la région «MENA» ([1])). Il est nécessaire de soutenir des procédures démocratiques qui ne se bornent pas aux seules élections, ainsi que de créer pour ce faire des mécanismes participatifs utiles caractérisés par la liberté civique, la transparence, la possibilité d'accéder à l'information et les possibilités pour tous.

1.3. Dans la région «MENA», les jeunes et les organisations qu'ils mènent vivent des expériences et des situations extrêmement variées. Il convient d'écarter les définitions unidimensionnelles de la jeunesse en reconnaissant les spécificités des différents groupes de jeunes et en adoptant une approche intersectionnelle afin d'éviter de négliger leur diversité géographique et sociopolitique.

1.4. Dans la région méditerranéenne (par la suite, la «région»), la situation socio-économique des jeunes se caractérise par des niveaux élevés de chômage et d'emploi atypique et informel, ainsi que par la faiblesse des salaires, la mauvaise qualité des emplois et les proportions importantes de jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ou de formation (NEET). Le CESE insiste sur la nécessité de réformer à la fois le marché du travail et les systèmes éducatifs afin de résoudre ces problèmes.

([1]) MENA: «Middle East and North Africa» — Proche-Orient et Afrique du Nord.

1.5. Les groupes vivant dans un contexte de vulnérabilité sont confrontés à des défis supplémentaires en matière de représentation, d'accès aux possibilités, de marché du travail et dans d'autres domaines encore. Le CESE souligne la nécessité de concevoir des programmes de soutien qui touchent ces groupes.

1.6. Le CESE relève que les systèmes éducatifs devraient favoriser plus vigoureusement l'engagement civique au moyen de processus participatifs et créer des écosystèmes propices à l'acquisition de compétences appropriées, par exemple la culture politique et numérique, qui donnent aux jeunes les moyens de s'engager en toute confiance dans les processus institutionnels. La société civile et les organisations des partenaires sociaux devraient soutenir davantage les jeunes en organisant des ateliers de renforcement des capacités, qui leur donneraient plus de facilités pour accéder aux ressources et saisir les occasions de participer.

1.7. Des travaux appropriés de recherche sur la jeunesse constituent une importante condition préalable pour mettre en évidence ses problèmes et faire prendre en compte ses intérêts dans les processus participatifs, aux fins desquels il est besoin de données pertinentes. Le CESE met en relief l'importance des activités de recherche axées sur la participation des jeunes au marché du travail, à l'éducation, à des processus participatifs et à la vie de la collectivité. Il convient de renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement, le monde universitaire, le secteur des entreprises et les OSC, y compris les partenaires sociaux, et de l'articuler ce faisant autour de la participation active des jeunes.

1.8. Les pays de la région se caractérisent souvent par l'absence de cadres suffisants pour un dialogue social efficace. Le CESE fait valoir la nécessité de renforcer le dialogue social tripartite et bipartite, et pour ce faire, d'appliquer en particulier de manière exhaustive les conventions centrales de l'Organisation internationale du travail touchant au dialogue social.

1.9. Le CESE met en relief les avantages que procurent les plans d'action en faveur de la jeunesse, qui pourraient servir de feuilles de route et s'assortir d'actions et d'instruments spécifiques afin de créer des cadres organisationnels plus inclusifs pour faire participer les jeunes aux organisations des partenaires sociaux. Encourager les jeunes travailleurs à s'investir dans la négociation collective et mettre en place des structures représentatives orientées vers les jeunes au niveau de l'entreprise constituent des moyens efficaces d'intégrer systématiquement la participation des jeunes aux structures du dialogue social. À cet égard, le CESE met en lumière l'exemple des Conseils de la jeunesse (JVR) en Autriche.

1.10. Le CESE demande à la Commission européenne de soutenir une troisième phase du projet du dialogue social du sud de la Méditerranée (SOLiD [2]) afin de veiller à une mise en œuvre pérenne des instruments qui ont été conçus. En outre, il convient de mettre cette phase à profit pour élaborer une charte de la jeunesse à l'image de celle qui existe pour les femmes, ainsi que pour étudier la mise en place de mécanismes de consultation axés sur les jeunes.

1.11. Il convient d'accroître le caractère inclusif du dialogue civil et pour ce faire, d'y associer divers groupes, notamment les femmes, les minorités et les communautés vulnérables — grâce à une aide financière ciblée, ainsi qu'au moyen de mécanismes de dialogue plus efficaces et interactifs, facilités par des animateurs professionnels et coconçus en collaboration avec les jeunes.

1.12. Il convient de renforcer la représentation des organisations et des conseils de la jeunesse dans le cadre des discussions avec les autorités publiques et pour ce faire, de reconnaître les animateurs socio-éducatifs en tant qu'acteurs clés et de mettre à leur disposition l'espace et les ressources nécessaires pour qu'ils puissent apporter effectivement leur contribution. Il importe d'élaborer des stratégies en faveur de la jeunesse qui renforcent la légitimité de la participation des jeunes au dialogue civil, mettent en place des conseils de la jeunesse dans les pays où ils n'existent pas et augmentent les budgets destinés à la jeunesse à tous les échelons territoriaux, en particulier au niveau local.

1.13. Il convient de donner la priorité à la transparence et à l'égalité des chances dans le cadre du dialogue civil, et pour ce faire de mettre en place des critères de sélection clairs pour les jeunes participants et de veiller à ce qu'aussi bien les associations reconnues de la jeunesse que les mouvements issus du terrain aient une chance équitable de participer. Il est essentiel de concevoir des normes communes et un cadre réglementaire complet qui prévoit des structures de soutien spécifiques, telles que des équipes et des points de contact, afin de s'assurer du caractère organisé et cohérent de l'engagement des jeunes dans les processus de dialogue.

1.14. Les structures menées par les jeunes doivent resserrer encore les contacts qu'elles nouent entre elles, afin de favoriser la coopération régionale et de permettre d'intensifier les échanges d'idées et d'atouts entre des groupes hétérogènes. Le CESE invite les institutions publiques à pérenniser le financement du soutien aux réseaux régionaux de la jeunesse et aux espaces qui lui sont destinés. De manière complémentaire, il importe de renforcer la participation des organisations de jeunesse aux relations extérieures de l'Union européenne en encourageant leur coopération avec les délégations de l'Union et en rationalisant les procédures de demande de visa pour les jeunes dans le cadre des programmes de mobilité.

[2] https://solidmed.eu/en.

2. **Contexte**

2.1. Le CESE constate que la jeunesse est hétérogène, que ce soit du point de vue culturel, économique ou politique. Les jeunes vivent des expériences et des situations extrêmement variées, et il convient donc d'écarter les définitions unidimensionnelles de la jeunesse en reconnaissant les spécificités des différents groupes de jeunes et en adoptant une approche intersectionnelle afin d'éviter de négliger leur diversité géographique et sociopolitique.

2.2. Alors que de nombreuses institutions et organisations politiques s'organisent selon le principe hiérarchique et se caractérisent par des structures où le pouvoir est fortement concentré, les jeunes tendent à s'engager dans des structures locales ascendantes et dans des mouvements issus du terrain, le plus souvent pour défendre des causes politiques, par exemple le climat et la justice sociale, la participation politique, les droits des minorités, les droits des animaux, qui sont en tant que telles subordonnées au calendrier et aux priorités de l'action politique ([3]).

2.3. Le CESE est conscient de la diversité des moyens de communication et des formes d'activisme politique auxquels recourent couramment les jeunes, notamment le désengagement, le boycott des structures institutionnalisées et le rejet des méthodes officielles d'engagement politique, qui semblent se nourrir de leur désillusion de la politique plus que de leur apathie à son égard ([4]).

2.4. Dans la région, la situation socio-économique des jeunes se caractérise par des niveaux élevés de chômage et d'emploi à temps partiel atypique et informel, ainsi que par la faiblesse des salaires et le manque d'emplois de qualité, notamment la pratique des stages non rémunérés. La région souffre d'une proportion relativement élevée de jeunes «NEET», qui atteint jusqu'à un tiers de la population jeune. Pour les jeunes, les problèmes urgents résident dans l'inflation actuelle, ainsi que dans la faiblesse du pouvoir d'achat dans le contexte du logement et des loyers élevés.

2.5. Le nombre élevé de décrochages scolaires, en particulier chez les jeunes femmes, et les taux de chômage élevés des diplômés dans la région témoignent d'une qualité lacunaire des systèmes éducatifs, notamment dans les zones rurales, qui ne permettent pas d'enseigner les compétences nécessaires au marché du travail. Les contraintes liées aux possibilités d'accès ne sont pas un mince défi, sachant que nombre de familles ne disposent pas des moyens nécessaires pour faire face aux coûts de l'éducation. En outre, la part des personnes hautement qualifiées au sein de la population qui émigre de la région suggère une fuite des cerveaux.

2.6. Dans la région, les représentants de la jeunesse connaissent une situation marquée par de graves problèmes de sécurité et d'autres obstacles. De surcroît, les jeunes femmes, les personnes handicapées, les réfugiés, les migrants, les minorités ethniques et linguistiques, la jeune génération des peuples autochtones, les jeunes des zones rurales, les membres de la communauté LGBTQ+ et d'autres groupes vivant dans un contexte de vulnérabilité se heurtent à des difficultés supplémentaires dans les domaines de la représentation politique, de l'accès aux possibilités, du marché du travail et autres.

3. **Associer la jeunesse aux processus participatifs du dialogue social et civil**

3.1. ***Dialogue social***

3.1.1. L'Organisation internationale du travail (OIT) définit le dialogue social comme tous les types de négociation, de consultation ou d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des organisations patronales et des syndicats, sur des questions d'intérêt commun qui ont trait à la politique suivie dans le domaine de l'économie et de la politique sociale. Il peut se présenter sous la forme d'un processus tripartite, où les pouvoirs publics sont partie, ou sous celle de relations bipartites entre les travailleurs et leur direction. Les processus de dialogue social peuvent revêtir un caractère informel ou institutionnalisé et ils combinent bien souvent des aspects des deux. Ils peuvent se dérouler aux niveaux national, régional ou de l'entreprise et peuvent être interprofessionnels, sectoriels ou combinés.

3.1.2. Le dialogue social joue un rôle déterminant pour influer sur les politiques économiques, sociales et du travail et pour accentuer les convergences dans les conditions de vie et de travail. Il s'agit d'un outil précieux pour favoriser la résilience économique et sociale, la compétitivité et une croissance durable et inclusive, comme l'a souligné le CESE dans son avis SOC/764 ([5]).

([3]) Cette affirmation se fonde sur les contributions de représentants des jeunes dans le cadre des réunions du groupe d'étude et du forum de la jeunesse de la Fondation Anna Lindh.

([4]) Cette affirmation se fonde sur les contributions de représentants des jeunes dans le cadre des réunions du groupe d'étude et du forum de la jeunesse de la Fondation Anna Lindh.

([5]) JO C 228 du 29.6.2023, p. 87.

3.1.3. Le processus de négociation collective constitue un outil essentiel du dialogue social et vise à garantir des conditions de travail décentes et la justice sur le lieu de travail. La nécessité de relever de nouveaux défis tels que la transition juste, le changement climatique et l'autonomisation des jeunes, confère au dialogue social une position politique centrale au-delà du cadre des simples négociations salariales. Puisque les défis cités touchent tout particulièrement les jeunes, il est essentiel de veiller à ce que ceux-ci jouent un rôle important au sein des organisations des partenaires sociaux, ainsi qu'à les encourager à rejoindre ces dernières.

3.2. *Dialogue social dans la région méditerranéenne*

3.2.1. «Dans cette région, les organisations de travailleurs comme les syndicats ont […] notamment des difficultés vis-à-vis de leurs membres, de la liberté syndicale, de leur efficacité pour défendre leurs droits et faire valoir leurs revendications. Dans la région, beaucoup de gouvernements restreignent la liberté syndicale.» ([6])

3.2.2. Les pays de la région se caractérisent souvent par l'absence d'un cadre suffisant pour un dialogue social efficace. Certains de ces cadres à l'échelon national permettent d'asseoir le dialogue social tripartite, sachant néanmoins qu'à l'échelon des entreprises, les structures d'un dialogue sectoriel et bipartite autonome sont atrophiées. Le taux de syndicalisation et la portée des négociations collectives demeurent relativement faibles. De ce fait, les partenaires sociaux n'ont qu'une capacité limitée à influer sur la prise de décision publique et, par conséquent, sur la situation socio-économique des personnes et en particulier des jeunes.

3.2.3. Pour mettre sur pied des structures de dialogue social résilientes et efficaces, il est indispensable de hisser les organisations patronales et les syndicats au rang d'institutions centrales du cadre sociétal. Le CESE accueille favorablement des initiatives telles que le dialogue social du sud de la Méditerranée (SOLiD), qui crée des conditions propices aux échanges interrégionaux de bonnes pratiques et aux cadres juridiques et structurels. Il demande à la Commission européenne de soutenir une troisième phase du projet SOLiD afin de veiller à une mise en œuvre pérenne des instruments qui ont été conçus. En outre, il convient de mettre cette phase à profit pour élaborer une charte de la jeunesse à l'image de celle qui existe pour les femmes ([7]), ainsi que pour étudier les avantages que procure la mise en place de mécanismes de consultation axés sur les jeunes.

3.3. *Dialogue civil*

3.3.1. Bien qu'il n'existe pas de définition universelle du dialogue civil, ce dernier est largement reconnu à titre d'élément essentiel des travaux des organisations de la société civile (OSC) pour faire entendre la voix des citoyens dans les processus décisionnels, tout spécialement dans un contexte où les OSC bénéficient d'un degré élevé de confiance, où l'efficacité de la participation de la société civile s'accroît et où les mécanismes participatifs traditionnels s'essoufflent ([8]).

3.3.2. Les composantes sectorielles, transversales et horizontales du dialogue civil favorisent la collaboration et l'inclusivité dans la gouvernance publique, et confortent ce faisant la légitimité des politiques et l'obligation d'en rendre compte. Deux dimensions complémentaires permettent d'obtenir ce résultat, à savoir 1) le dialogue entre les OSC pour échanger leurs points de vue et leur expertise et 2) le dialogue structuré entre les OSC et les institutions des pouvoirs publics pour s'assurer de la prise en compte des différents intérêts dans l'élaboration des politiques.

3.3.3. L'essoufflement des mécanismes participatifs traditionnels met en évidence la nécessité urgente de processus de dialogue civil qui correspondent aux intérêts des jeunes et à leurs manières de s'engager ([9]).

3.3.4. Le dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse ([10]) et le «test jeunesse des politiques publiques de l'UE» ([11]) constituent de bons exemples d'instruments participatifs pour élaborer des politiques qui associent les représentants de la jeunesse à la consultation, aux analyses d'impact et à l'atténuation, en favorisant l'intégration de la jeunesse au niveau institutionnel.

([6]) Organisation internationale du travail, «L'avenir du travail: les syndicats en mutation», Journal international de recherche syndicale, vol. 9, nº 1-2, 2019.
([7]) https://solidmed.eu/sites/default/files/2023-05/Womens-charter.pdf.
([8]) Voir: Civil Society Europe, The impact of civil society organisations in Europe, 2019, et: Eurobaromètre spécial 500, L'avenir de l'Europe, p. 20, 2020.
([9]) Commission européenne, Political Participation and EU Citizenship: Perceptions and Behaviours of Young People («Participation politique et citoyenneté de l'Union: perceptions et comportements des jeunes»), 2016; Service d'action des citoyens européens, Co-deciding with Citizens: Towards Digital Democracy at EU Level («Codécider avec les citoyens: vers une démocratie numérique à l'échelle de l'Union européenne»), 2015.
([10]) Avis du Comité économique et social européen — «Renforcer l'accompagnement du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse au moyen de lignes directrices en matière de suivi et de transparence» (JO C, C/2024/6866, 28.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6866/oj).
([11]) JO C 486 du 21.12.2022, p. 46.

3.4. ***Dialogue civil dans la région méditerranéenne***

3.4.1. Dans un contexte marqué par un mécontentement croissant à l'égard des institutions politiques, le dialogue civil apparaît comme un mécanisme déterminant pour combler le déficit de confiance entre les décideurs et le grand public et pour remédier aux frustrations de ce dernier, touchant notamment à des questions pressantes telles que le chômage, la cohésion sociale et le changement climatique.

3.4.2. L'absence de normes communes et d'un cadre réglementaire global contribue à faire apparaître des différences significatives dans les pratiques en matière de dialogue civil. En outre, les contextes politiques, l'héritage historique, les normes culturelles et les structures sociétales varient fortement d'un pays à l'autre et produisent un émiettement qui favorise l'incohérence et le caractère informel du dialogue civil dans toute la région.

3.4.3. Nombre des possibilités de dialogue se bornent à des événements ponctuels de consultation au lieu de revêtir la forme de véritables initiatives de dialogue, et soulèvent ce faisant des préoccupations touchant à l'inclusivité, l'obligation de rendre des comptes et la transparence. Tandis que le dialogue sectoriel intervient de manière assez fréquente, le dialogue transversal demeure sporadique et dépourvu de processus structurés, ce qui entraîne sa discontinuité et son incohérence.

3.4.4. Le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile nuit à l'efficacité des OSC, et limite ainsi leur capacité à plaider en faveur du changement. Des cadres juridiques restrictifs, la cooptation au sein de l'État, les obstacles bureaucratiques, un financement sélectif et la censure sapent plus avant l'autonomie et l'efficacité des OSC dans le cadre du dialogue civil. Dans certains pays, ce phénomène entrave également les possibilités de coopération avec des organisations intergouvernementales.

3.4.5. Les plateformes de médias sociaux et les outils de communication numérique transforment les modalités du dialogue civil et offrent aux jeunes de nouvelles perspectives pour s'engager. Il s'impose toutefois de remédier aux problèmes de sécurité, de désinformation, de harcèlement en ligne et de fractures numériques afin de garantir des structures de dialogue inclusives et constructives ([12]).

4. **Exigences et défis actuels dans la région méditerranéenne pour les processus participatifs institutionnels du point de vue de la jeunesse**

4.1. Les processus de dialogue social et civil constituent une pierre angulaire de la participation démocratique. Les OSC, les groupes de jeunes, les organisations patronales et les syndicats éprouvent des difficultés à participer efficacement aux processus décisionnels. La liberté d'association, la liberté d'expression et, d'une manière générale, la capacité et les compétences des entités qui représentent les employeurs, les travailleurs et la société civile à défendre leurs droits et à exprimer leurs revendications sont limitées dans de nombreux pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. Il est nécessaire de soutenir des procédures démocratiques qui ne se bornent pas aux seules élections, ainsi que de créer pour ce faire des mécanismes participatifs caractérisés par la liberté civique, la transparence, la possibilité d'accéder à l'information et les possibilités pour tous.

4.2. Le CESE fait valoir qu'en dépit du potentiel considérable que recèlent les jeunes, ceux-ci restent souvent exclus des processus participatifs ([13]). La faible participation des jeunes aux élections, l'absence presque totale de dirigeants de moins de 35 ans occupant des postes de haut niveau et les divers exemples de jeunes servant d'alibi ou exclus des processus participatifs témoignent de la persistance des obstacles auxquels les jeunes demeurent confrontés pour s'engager pleinement dans la prise de décision. Faute de diversité parmi les décideurs, du fait notamment de la sous-représentation des groupes désavantagés, les jeunes peinent à trouver des modèles auxquels ils peuvent s'identifier.

4.3. Les structures de dialogue social et civil sont encore ancrées dans des modèles et des méthodes dépassés qui ne parviennent pas à rallier les jeunes. La défiance et les désillusions à l'égard des structures institutionnalisées, favorisées par leur recours à des programmes joués d'avance et leur incapacité à intégrer structurellement les jeunes dans leur cadre organisationnel et à tenir dûment compte des intérêts de la jeunesse, dissuadent les jeunes de participer activement.

4.4. Les représentations associées aux structures traditionnelles de pouvoir et de gouvernement, à l'image des structures patriarcales, et les préjugés à l'encontre des jeunes posent des obstacles importants à l'engagement des jeunes. Si les jeunes femmes sont confrontées à des problèmes et à des entraves supplémentaires, il importe de mettre en lumière tous les efforts de leurs organisations pour briser des structures traditionnelles oppressives.

([12]) Voir la note d'orientation d'EuroMeSCo *Youth deliberation and participation in the Euro-Mediterranean region* («Délibération et participation des jeunes dans la région euro-méditerranéenne»), 2023.

([13]) Be Seen, Be Heard: Understanding young people's political participation («Être vus, être entendus: comprendre la participation politique des jeunes»), https://www.youthforum.org/files/UPDATED_UN_REPORT_TBS_Accessible_Version_090622.pdf.

4.5. Des travaux appropriés de recherche sur la jeunesse constituent une condition sine qua non pour mettre en évidence ses problèmes et tenir compte de ses intérêts dans les processus participatifs. La difficulté à accéder à des données, notamment à l'échelon local, et le manque de données ventilées touchant aux réalités des jeunes sur le terrain, en particulier pour ceux des zones rurales et pour les jeunes femmes, constituent des défis majeurs qui perpétuent la sous-représentation des intérêts des jeunes dans différents domaines d'action.

4.6. L'engagement des jeunes dans les initiatives de dialogue social et civil est bridé par des facteurs d'ordre logistique, tels que les problèmes de mobilité et de visas, et par les pénuries d'infrastructures. Le CESE souligne qu'il s'impose de mettre en place des mécanismes de soutien efficaces à l'intention des jeunes, notamment pour ce qui est des moyens économiques, sociaux et éducatifs.

4.7. Le CESE attire l'attention sur les besoins des jeunes vulnérables, y compris les NEET, les jeunes femmes, les personnes handicapées, les migrants, les minorités ethniques et linguistiques, la jeune génération des peuples autochtones, les jeunes des zones rurales et les membres de la communauté LGBTQ+. Il met également en relief la difficulté de toucher les jeunes au sein des communautés locales et d'inclure ceux à qui il est interdit de participer aux activités politiques et à celles de la société civile. Les initiatives et projets des jeunes à l'échelon local pâtissent souvent de faibles ressources financières et du manque d'appui politique.

4.8. La société civile organisée dans les pays de la région «MENA» a démontré sa résilience et son engagement fort en faveur des valeurs démocratiques, par son action pour défendre les droits humains, la participation des jeunes et l'état de droit grâce à une collaboration transnationale. Malgré les tensions politiques, les préoccupations touchant à la sécurité et les contraintes sur les ressources, de nombreuses OSC, y compris les partenaires sociaux, continuent d'œuvrer en faveur d'une visée collective pour la Méditerranée en tant qu'espace commun intégré.

5. **Recommandations**

5.1. ***Recommandations communes***

5.1.1. Il convient de faire participer les jeunes à chaque étape du processus d'élaboration des politiques, de la prise de décision jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation, en mettant sur pied des structures inclusives et transparentes, telles que des cadres de dialogue facilités par des animateurs professionnels qui s'inscrivent dans le long terme, ainsi que coconcevoir des espaces avec les jeunes pour assurer leur participation active. En outre, il est essentiel de mettre en place des mécanismes robustes de suivi, de retour d'information et de reddition de comptes tout au long du processus ([14]).

5.1.2. Nommer un nouveau commissaire chargé de la Méditerranée devrait faciliter la mise en place de nouveaux moyens de renforcer le rôle de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques de l'Union européenne, y compris dans le domaine de la politique de voisinage, grâce à la mise sur pied d'une structure permanente à laquelle est associée le CESE afin de faire participer les jeunes.

5.1.3. Le CESE plaide en faveur de procédures de sélection équilibrées et inclusives afin d'éviter une représentation disproportionnée des jeunes et des organisations qui bénéficient d'un accès privilégié, en veillant à garantir des phases préliminaires de sélection transparentes et accessibles.

5.1.4. Les mesures innovantes en vue d'inclure les jeunes dans les structures de dialogue social et civil sont importantes pour placer ceux-ci au centre des structures organisationnelles; il convient de débattre de l'instauration de quotas de jeunes. Il s'agit notamment de favoriser un esprit de coopération plutôt que de concurrence, de savoir dépassionner avec respect les éventuels désaccords et de reconnaître aux jeunes la qualité d'experts dans les domaines qui les concernent en les plaçant dans des positions clés. Pour toucher les jeunes, il est essentiel d'utiliser de nouvelles formes de communication, notamment les outils numériques, et de créer de nouveaux récits. Le CESE préconise également de faire tomber les barrières linguistiques au sein des programmes internationaux en permettant autant que possible à chacun de s'exprimer dans sa langue maternelle.

5.1.5. Le CESE souligne qu'il importe de créer pour les jeunes des possibilités de renforcer leurs capacités, afin qu'ils cultivent les compétences essentielles pour prendre en main des tâches de direction au sein des organisations et négocier avec les décideurs.

([14]) Voir l'étude du CESE lancée par sa section NAT sur le thème «Une participation structurée et significative des jeunes dans les politiques et les processus de prise de décision: cartographie des bonnes pratiques locales, nationales, européennes et internationales».

5.1.6. L'Union européenne a un rôle déterminant à jouer pour soutenir l'intégration régionale. Au sein de cette région contrastée et de ce groupe hétérogène, assurer l'interconnexion des structures dirigées par les jeunes constitue une mesure importante afin de favoriser les échanges (inter)régionaux d'idées, de cultures et de pratiques de coopération. Le CESE demande de soutenir les réseaux régionaux de la jeunesse et de pérenniser un financement des événements liés à la jeunesse.

5.1.7. Le CESE a déjà fait valoir dans son avis REX/566 ([15]) qu'il importe de renforcer la participation des jeunes aux relations extérieures de l'Union européenne. Il réitère sa recommandation de favoriser la coopération entre les organisations de jeunesse et les délégations de l'Union, ainsi que de faire davantage connaître les politiques en faveur de la jeunesse. En outre, il doit être possible d'accéder aisément aux procédures de demande de visa, notamment pour les jeunes.

5.1.8. Le CESE souligne que pour permettre aux représentants des jeunes de participer de manière structurelle, il convient de garantir leur sécurité, notamment lorsque leurs centres d'intérêt touchent aux droits humains, à la justice climatique et aux droits des travailleurs. Il fait valoir la nécessité d'associer aux processus participatifs les représentants des groupes désavantagés et il demande de fournir des efforts supplémentaires pour mettre en place des structures auxquelles ces groupes peuvent accéder afin de permettre une représentation diversifiée. En outre, il est capital de concevoir des programmes de soutien qui touchent les groupes vulnérables. Il importe d'augmenter les budgets consacrés à la jeunesse à tous les échelons territoriaux, et tout particulièrement de soutenir les communautés locales et à apporter un soutien financier à la mobilité des jeunes. Des programmes tels qu'Erasmus+ offrent aux jeunes, aux animateurs socio-éducatifs et aux organisations axées sur l'animation socio-éducative l'occasion d'œuvrer de concert.

5.1.9. Le CESE relève que les systèmes éducatifs devraient créer des écosystèmes favorables à l'acquisition de compétences appropriées, par exemple la culture politique et numérique, afin que les jeunes puissent s'engager plus hardiment dans les processus participatifs institutionnels. La société civile et les organisations des partenaires sociaux devraient dispenser des ateliers de renforcement des capacités pour les jeunes dans le cadre de leurs programmes et initiatives de formation, notamment en resserrant leur coopération avec le monde universitaire et celui des entreprises.

5.1.10. Le CESE met en relief la nécessité de travaux de recherche axés sur les rôles qui échoient aux jeunes sur le marché du travail, dans l'éducation, dans des processus participatifs et dans la vie de la collectivité. Il s'impose de renforcer dans la région en question la coopération entre les universités, les instituts de recherche, les programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et les institutions de l'enseignement secondaire, et pour ce faire, de ménager une place centrale à la participation active des jeunes et de créer des environnements sûrs pour la recherche. Les travaux de recherche menés sur le terrain à l'échelle locale, à long terme et dans le cadre d'un perpétuel renouvellement portant sur les structures locales de la jeunesse peuvent produire des connaissances essentielles pour incorporer effectivement les intérêts des jeunes.

5.1.11. Étant donné l'augmentation de la proportion des personnes hautement qualifiées au sein de la population qui émigre de la région, le CESE enjoint de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la fuite des cerveaux.

5.2. *Recommandations concernant la jeunesse dans le dialogue social*

5.2.1. Le CESE insiste sur la nécessité de réformer le marché du travail, afin de faciliter le passage de l'emploi informel au travail déclaré et décent et de s'attaquer aux problèmes que posent les formes atypiques et précaires de travail, qui constituent l'une des difficultés plus pressantes dans la région. Il préconise d'élaborer des plans d'action nationaux de concert avec les partenaires sociaux, conformément à la recommandation R204 de l'OIT ([16]).

5.2.2. Le CESE souligne l'importance, afin d'encourager l'emploi des jeunes femmes, des mesures visant à favoriser la participation active au marché du travail et la fourniture de services publics de qualité tels que des services de garde d'enfants et des soins de longue durée satisfaisants et abordables. Il recommande également de donner la priorité aux droits sociaux au moyen de l'élaboration d'instruments nationaux.

5.2.3. Le CESE fait valoir la nécessité de renforcer le dialogue social tripartite et bipartite, et pour ce faire, d'appliquer en particulier de manière exhaustive les conventions centrales de l'OIT touchant au dialogue social, notamment ses conventions C098 ([17]), C135 ([18]), C087 ([19]) et C154 ([20]). Il s'impose tout autant de renforcer le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales. Mettre en place des observatoires pour surveiller la participation des partenaires sociaux aux processus publics de prise de décision pourrait s'avérer un instrument efficace en vue de créer un cadre adéquat pour le dialogue social.

([15]) JO C 184 du 25.5.2023, p. 5.
([16]) Organisation internationale du travail, R204 — Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.
([17]) OIT C098 — Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.
([18]) OIT C135 — Convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971.
([19]) OIT C087 — Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.
([20]) OIT C154 — Convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981.

5.2.4. Le CESE met en avant les avantages que procurent les plans d'action en faveur de la jeunesse, qui pourraient servir de feuilles de route et s'assortir d'actions et d'instruments spécifiques afin de créer des cadres organisationnels plus inclusifs pour faire participer les jeunes aux organisations des partenaires sociaux. En outre, renforcer les capacités au sein des organisations en matière de formation aux compétences de négociation, dotée d'un volet spécifique pour répondre aux besoins des groupes désavantagés, peut permettre aux jeunes d'entrer dans les structures de dialogue social sans devoir franchir des obstacles trop élevés. Il pourrait s'avérer plus judicieux de mettre en place des programmes de mentorat plutôt que de leadership, car ils constituent l'occasion de rencontrer et de former les futurs dirigeants sur un pied d'égalité.

5.2.5. Le CESE met en relief l'importance de favoriser la création de structures de dialogue social au sein des entreprises. Les conseils des travailleurs sont un outil nécessaire pour accroître la résilience des entreprises et leurs performances sur le plan économique et pour leur permettre de créer des emplois décents, ainsi que pour faire progresser la démocratie sur le lieu de travail (voir l'avis SOC/746 ([21])).

5.2.6. Il est capital d'inclure les jeunes travailleurs dans les structures du dialogue social au sein de l'entreprise. Encourager les jeunes à participer aux processus démocratiques sur le lieu de travail favorise leur engagement et les aide à acquérir des compétences et de l'expérience pour représenter leurs intérêts. Afin de donner un tour officiel à la représentation des intérêts des jeunes, le CESE recommande d'encourager les jeunes travailleurs à s'investir dans la négociation collective afin d'être à même de faire valoir leurs intérêts dans les conventions collectives.

5.2.7. Mettre en place de structures représentatives orientées vers les jeunes au niveau de l'entreprise constitue un moyen efficace d'intégrer systématiquement la participation des jeunes aux structures du dialogue social. Le CESE met en lumière l'exemple des Conseils de la jeunesse (JVR) ([22]) en Autriche. Les JVR représentent les intérêts économiques, sociaux, sanitaires et culturels des jeunes salariés et apprentis dans les entreprises. Chaque entreprise comptant cinq jeunes travailleurs ou plus est tenue de faciliter l'élection démocratique de son JVR par l'assemblée des jeunes. En vertu de la loi, les membres du JVR bénéficient de droits spéciaux et sont soumis à des obligations particulières afin de représenter les intérêts des jeunes salariés. La légitimité que confère l'élection aux jeunes travailleurs assoit leur crédibilité sur le lieu de travail et leur permet de gagner en compétence et en expérience en matière de représentation des travailleurs.

5.3. *Recommandations concernant la jeunesse dans le dialogue civil*

5.3.1. Il convient d'établir des normes communes et un cadre réglementaire complet qui prévoit des mécanismes structurés d'engagement. Les institutions devraient mettre sur pied des structures de soutien spécifiques, notamment des équipes spécialisées et des points de contact, afin de faciliter un dialogue régulier et organisé avec les OSC. Il convient de procéder périodiquement à des évaluations des processus de dialogue civil afin de recenser les lacunes et les domaines à améliorer, et de veiller ce faisant à préserver l'efficacité et l'inclusivité des pratiques d'engagement.

5.3.2. Il convient de veiller au caractère inclusif des processus de dialogue civil, et pour ce faire, de cibler activement différents groupes, notamment les femmes, les minorités et les communautés vulnérables, de fournir aux organisations de jeunesse un soutien financier et des ressources, de faire progresser des stratégies inclusives et de faciliter la mise en réseau des jeunes et leur coopération.

5.3.3. Il convient d'intensifier les initiatives de renforcement des capacités tant à l'intention des jeunes représentants des OSC que des agents des pouvoirs publics. Pour les premiers, il s'agit de mettre l'accent sur la culture politique, la sensibilisation et la compréhension des processus démocratiques afin de leur permettre d'influer plus utilement sur les résultats des actions politiques. Pour les seconds, il s'agit d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel afin d'accroître leur capacité à manier efficacement le dialogue civil.

5.3.4. Il convient d'investir davantage dans les infrastructures numériques, afin d'ouvrir de nouvelles voies de dialogue civique et de remédier au problème de l'accès limité à l'internet dont souffrent de nombreux jeunes. Il convient de renforcer la culture numérique parmi les jeunes afin de leur donner les moyens d'exprimer leurs points de vue, d'organiser des campagnes et de s'engager plus efficacement dans une coopération transfrontière. Il convient d'utiliser les médias sociaux et d'autres outils numériques pour faire circuler les informations, toucher une audience plus large parmi les jeunes et mettre ces derniers en relation par-delà les frontières, et favoriser ce faisant un dialogue plus inclusif, plus sûr et plus accessible.

5.3.5. Il convient d'investir pour favoriser une culture du dialogue civil et de la participation, en intégrant l'éducation civique dans les programmes scolaires et en promouvant des campagnes éducatives afin de sensibiliser à l'importance du dialogue civil et de la solidarité en tant qu'éléments déterminants de l'inclusion sociale. Il convient, à l'intention des OSC, de simplifier les procédures auxquelles elles sont soumises pour mener des projets civiques auprès des établissements d'enseignement, tout en réduisant le contrôle des pouvoirs publics afin de favoriser un engagement civique plus authentique.

([21]) JO C 228 du 29.6.2023, p. 43.

([22]) Site internet de l'Österreichische Gewerkschaftsjugend (OEGJ), brochure de présentation du Conseil de la jeunesse autrichienne, https://www.oegj.at/content/dam/oegj/downloads/dokumente/20220915%20H2JVR%20Brosch%C3%BCre%20WEB.pdf (en allemand).

5.3.6. Il convient de reconnaître les conseils de la jeunesse comme des acteurs légitimes et de favoriser leur mise en place, en respectant leur indépendance, dans les pays où ils font défaut. Il s'impose d'augmenter les budgets destinés à la jeunesse à tous les échelons territoriaux et de mettre en place des comités consultatifs locaux composés également de représentants de la jeunesse pour favoriser le discours civil au niveau local. Il convient de concevoir des stratégies en faveur de la jeunesse afin de conforter la place que celle-ci tient dans les processus de dialogue civil, et de donner ce faisant aux jeunes des possibilités directes d'influer sur la gouvernance locale et de s'assurer de faire entendre leur voix dans les processus décisionnels.

5.3.7. Il y a lieu de reconnaître l'importance de l'animation socio-éducative dans le dialogue civil. Il convient d'accroître l'espace et la représentation des organisations de jeunesse parmi les interlocuteurs de l'État lors des initiatives de dialogue civil, puisque si celles-ci associent généralement les OSC, elles omettent parfois celles qui sont dirigées par des jeunes. Il s'agit notamment de renforcer la légitimité des animateurs socio-éducatifs et de veiller à leur reconnaissance à titre d'acteurs déterminants qu'il s'impose d'entendre au sein des processus de consultation et des mécanismes de dialogue structuré avec les pouvoirs publics.

5.3.8. Il convient de favoriser un dialogue entre les générations et de créer pour ce faire des mécanismes de codirection fondés sur les échanges, la collaboration, la coordination et la cocréation. Cette approche pourrait consister entre autres à orienter les générations plus âgées sur la manière de travailler avec les jeunes, d'affirmer la solidarité et de se saisir des changements dynamiques qu'apportent les jeunes au dialogue civil. Changer le récit sur les jeunes en reconnaissant leurs contributions permettra de conférer davantage de légitimité au rôle qu'ils jouent dans la prise de décision ([23]).

Bruxelles, le 23 janvier 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([23]) https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/promouvoir-la-solidarite-intergenerationnelle-vers-une-approche-horizontale-de-lunion.